

Les 3 Baies 2019

Dimanche 12 mai 2019

Société des régates d'Antibes Grade 5A

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
1.2 Équipages composés de deux personnes minimum.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:
5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
12 mai	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

Société des Régates d'Antibes 2019

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

- 8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :
Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF
Voir feuille de parcours SRA 2019 + **les parcours 13 bis ,16 et 16 bis mentionnés en 8.3**
- 8.3 Parcours 13 bis : Départ –Arrivée sur marque H (laisser les Moines à tribord)
Distance 8.6 milles
Parcours N° 16 : Départ – P (laisser à tribord) - J (laisser à bâbord) – Arrivée sur la marque H (laisser les Moines à tribord).
Distance 11.2 milles
Parcours 16.bis : Départ – J (laisser à babord) – Arrivée sur marque H (laisser les Moines à tribord)
Distance 10.2 milles

9. MARQUES

Voir feuille de parcours SRA 2019

- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.
- 11. LE DÉPART**
Voir feuille de parcours SRA 2019
- 13. L'ARRIVÉE**
Voir feuille de parcours SRA 2019
- 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
15.1 Temps limite pour finir les courses : 17h00
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**
16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**
17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées ; aucune
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.
- 18. RÈGLES DE SECURITE**
18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
18.5 La VHF est obligatoire a bord.
18.7 Les **solitaires** seront admis sous les conditions suivantes:
- le port du gilet homologué est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- un fanion jaune bien visible dans le pataras dessous le pavillon de classe.
- une assurance en responsabilité civile couvrant la régates en solitaire.
Les solitaires devront respecter scrupuleusement les règles de courses. Le manquement à une de ces règles entraînera la disqualification de l'épreuve. Il n'y a pas de départ ou classement spécifique pour les solitaires.
- 20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**
20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 27. PRIX**
La remise des prix se déroulera à 18h30 dimanche soir.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Jean Louis Chadoutaud

Nom du jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux